

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 724

présenté par

Mme Trastour-Isnart, Mme Corneloup, Mme Boëlle, M. Sermier, Mme Audibert, Mme Anthoine,  
Mme Bazin-Malgras, Mme Meunier, M. Bourgeaux et M. Ravier

-----

**ARTICLE 29**

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« La région »

les mots :

« L'État ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La région propose déjà des barèmes tarifaires incitant les usagers à privilégier les transports collectifs. En effet, les TER en Occitanie coûte tous 1€, contre 8€ pour la Bretagne, peu importe la durée spatio-temporelle du déplacement. Or ce mode de transport collectif est apprécié et utilisé.

Uniformiser les tarifs dans les régions, permettrait de limiter l'impact carbone et inciterait à privilégier le recours aux transports collectifs.

Il convient donc de substituer au mot région le mot État.

Tel est le sens du présent amendement.